

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Dél n°58/2025 :

Objet : Délibération rajoutée à l'ordre du jour :

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Tableau des emplois : création de postes non permanents pour faire face aux besoins dans le cadre des accroissements temporaires d'activité au sens de l'article L332-23 1° du CGFP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE à l'unanimité le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Votants :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pour extrait conforme

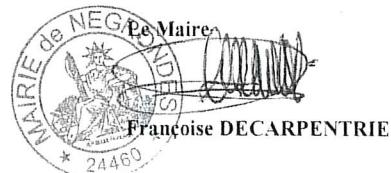
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,


Claude CAMELIAS



Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

COMMUNE DE NÉGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Dél n° 59/2025 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 14 octobre 2025 :

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le projet du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 a été envoyé par mail à chaque élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2025

Votants :

- *Pour :* 13
- *Contre :* 0
- *Abstention :* 0

Pour extrait conforme

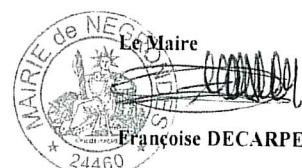
Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Claude CAMELIAS



Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE NONTRON

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Negrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Dél n°60/2025 :

Objet : CNP - Renouvellement du contrat statutaire :

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2026.

Votants : 13

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

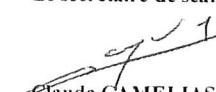
Pour extrait conforme

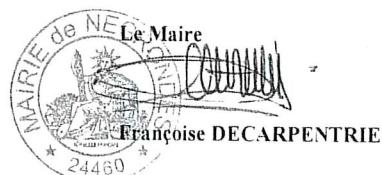
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Negrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,


Claude CAMELIAS



Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

COMMUNE DE NÉGRONDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Del n° 61/2025 :

Objet : Révision des loyers (avec application nouvel indice IRL) au Rue des Fours à Chaux :

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers avec les nouveaux indices publiés concernant l'indice de référence des loyers à appliquer :

Vu l'indice de référence des loyers (IRL du 2^{ème} trimestre 2025 – valeur : 146,68 – INSEE du 15 juillet 2025 soit une augmentation de 1,04 %)

$$\frac{485,31 \times 146,68}{145,17} = 490,36 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le loyer du logement situé au Rue des fours à Chaux s'élèvera à 490,36 €.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

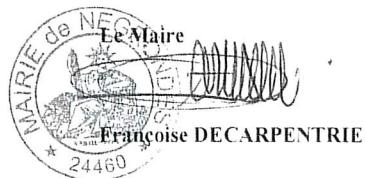
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Claude CAMELIAS



Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

COMMUNE DE NÉGRONDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATTIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Dél n° 62/2025 :

OBJET : Révision du loyer (avec application nouvel indice IRL) au 02 Place Antoine Sudreau :

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers avec les nouveaux indices publiés concernant l'indice de référence des loyers à appliquer :

Vu l'indice de référence des loyers (IRL du 2^{ème} trimestre 2025 – valeur : 146,68 – INSEE du 15 juillet 2025 soit une augmentation de 1,04 %)

Logement :

$$\frac{577,21 \times 146,68}{145,17} = 583,21 \text{ €}$$

Garage :

$$\frac{32,47 \times 146,68}{145,17} = 32,81 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le loyer du logement situé au 02 Place Antoine Sudreau s'élèvera à 616,02 €.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

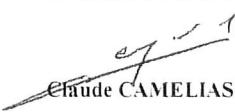
Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,


Claude CAMELIAS



Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

COMMUNE DE NÉGRONDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Dél n° 63/2025 :

Objet : Révision tarif de la cantine à partir du 01/01/2026 :

Vu le Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 relatif aux tarifs de la restauration scolaire, Considérant que les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Madame le Maire rappelle que le prix actuel est de 2,85 € pour le repas d'un enfant et de 4,85 € pour le repas d'un adulte.

Après avoir pris connaissance des comptes de la gestion de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024/2025, Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 2,90 € pour le prix d'un repas des enfants
- 5€ pour le prix d'un repas des adultes (tout confondu)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient cette tarification qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Claude CAMELIAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

AR Prefecture

024-212403083-20251112-DELIB63_2025-DE
Reçu le 26/11/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON
COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Del n° 64/2025 :

OBJET : Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2024 :

Madame le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extract conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,


Claude CAMELIAS



Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRONCOMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Dél n° 65/2025 :

OBJET : Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 :

Madame le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif adopté par le comité syndical du SMDE24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

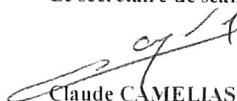
Pour extrait conforme

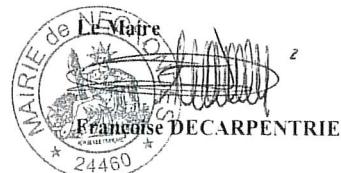
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,


Claude CAMELIAS



Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

COMMUNE DE NEGRONDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - PATEYTAZ Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Maryse AMBERT donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

Del n° 66/2025 :

OBJET : Tableau des emplois : création de postes non permanents pour faire face aux besoins dans le cadre des accroissements temporaires d'activité au sens de l'article L332-23 1° du CGFP :

La collectivité peut être confrontée à des besoins temporaires de personnel dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité (conformément à l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Compte tenu des obligations réglementaires précisées dans le décret du 6 mai 2022 relatif aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local qui stipule à la rubrique 2101 que l'acte d'engagement doit mentionner la référence à la délibération créant l'emploi, il est proposé au conseil de délibérer pour créer un contingent d'emplois non permanents qui permettra de faire face aux accroissements temporaires d'activité.

Cette délibération devra être reprise chaque année. Pour l'année 2026, il est proposé de créer les postes suivants pour faire face aux besoins :

- 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif

Etant dans l'incapacité de prédéfinir un temps de travail sur chaque poste créé, il est proposé d'acter que le Maire sera chargé d'analyser et définir la quotité de travail en fonction des besoins lors de l'élaboration du contrat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de créer, à compter du 1er janvier 2026 pour faire aux besoins dans le cadre des accroissements temporaires d'activité au sens de l'article L332-23 1° du CGFP, les postes simultanés d'agents non permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif

024-212403083-2025 CHARGE le Maire d'analyser le besoin et d'attribuer la quotité de travail nécessaire à
Reçu le 26/11/2025
chaque contrat

- DÉCIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au recrutement

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 21 novembre 2025

Le secrétaire de séance,


Claude CAMELIAS


Le Maire

Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 26/11/2025

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois. à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.